

Grille tarifaire de la Vigie pour 2018.

	OBNL ET ORG. Gouv.		Location privée		Après Funérailles	Tarif atelier Location (session)
	Semaine	Fin Sem.	SJPJ	EXT.		
Foyer	50\$/plage de 2 hrs. *20\$/h suppl.	200\$	200 \$	250 \$	100 \$	30\$/atelier cours
Vigie	100\$/plage de 2 hrs. *45\$/h suppl.	500\$	1 000 \$		250 \$	75\$/atelier ou cours
			250 \$ Conférence et AGA	300 \$ Conférence et AGA		
Tarif École St-Jean ouverture/fermeture : 30 \$					Halte vélo/groupe organisé : gratuit	

*L'heure supplémentaire s'applique à partir de la 15^e minute, pour un maximum de 200 \$ par jour.

De plus,

- La location des nappes est au coût de 7 \$/la nappe.
 - La location de l'écran est au coût de 20 \$.
 - La location du projecteur est au coût de 25 \$.
 - La location de haut-parleurs supplémentaires est au coût de 20\$/chaque.
 - La location de la console de son est au coût de 25 \$.
 - Un dépôt remboursable de 250 \$ pour tous événements de type banquet ex : mariage, party de Noël, bal de finissants.
 - Pour tous bris à nos installations le locataire se verra facturer le coût de réparation.
 - La salle devra être libérée au plus tard à midi le lendemain de la location.
 - Le coût de la location devra être payé en totalité au moins 10 jours avant l'événement sinon nous nous réservons le droit d'annuler la location. Cette règle ne s'applique pas pour l'après-funérailles. Les OBNL et les organismes gouvernementaux n'y sont pas assujettis.
- * Tous les coûts de location incluent les taxes applicables.

Adoptée à la séance ordinaire du 4 décembre 2017